

Séance du Conseil communal du 18 mai 2022

Convocation et annonce du 12 mai 2022

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre, SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin, JUNGBLUT Tom (CSV), échevin, EIFES Eric (DP), ZHU Dali (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), LAKAFF Laurent (CSV), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), WOLTER Laurence (Déi Gréng), THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux, TAZIAUX Tim, secrétaire communal f.f., GASPARD Alix, rédactrice du rapport.

Excusés : /

1. Définition du lieu de la séance

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de définir le Centre culturel « An Henkes » de Contern comme lieu de cette séance du conseil communal. Les prochaines séances se tiendront à nouveau à la maison communale.

2. Information – Démission d'un conseiller communal

La démission du conseiller communal Patrick WEYMERSKIRCH (LSAP) a été approuvée par la ministre de l'Intérieur Taina Bofferding et prend ainsi effet.

3. Actualisation – Tableau de préséance du conseil communal

En raison du départ de Patrick WEYMERSKIRCH (LSAP), Geoffrey THIERIE (LSAP) a prêté serment le 18 mai 2022 à 16h30 en sa qualité de nouveau conseiller communal de la commune de Contern. Le tableau de préséance des membres du conseil a été actualisé après la prestation de serment.

Le conseil communal prend connaissance de l'actualisation du tableau de préséance.

4. Nomination d'enseignants

Huis clos

5. Personnel communal

Huis clos

6. Organisation scolaire provisoire 2022/2023 de l'école de musique

Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV), madame la bourgmestre, cède la parole à Fernand SCHILTZ (LSAP), échevin de la musique. Suite à l'organisation de la formation musicale élaborée par l'UGDA dans la commune de Contern pour l'année scolaire 2022/2023, l'échevin de la musique Fernand SCHILTZ salue l'intérêt croissant pour les cours de musique. Cet intérêt n'est pas étranger à la réforme de la loi qui établit la gratuité des cours à partir du 1^{er} septembre.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) se renseigne sur le mode de financement de ces cours gratuits. Fernand SCHILTZ (LSAP), échevin, explique que l'État indemniserait les communes. Tom JUNGBLUT (CSV), échevin, estime que les coûts s'élèveront à environ 526 000 € pour la commune. La loi n'est pas encore définitivement votée, ce qui explique que certaines données concrètes ne sont pas encore connues. Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), conseiller communal, insiste sur l'importance de proposer aux jeunes une offre sportive, culturelle et éducative, indépendamment des frais éventuels.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation scolaire provisoire de l'école de musique de la commune de Contern pour l'année 2022/2023 telle que proposée par l'UGDA.

7. Approbation de plusieurs démissions d'un membre de diverses commissions

Après sa démission du conseil communal le 3 mai 2022, Patrick WEYMERSKIRCH (LSAP) a également remis sa démission de membre des commissions Mobilité, Développement urbain et Intégration.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la démission de Patrick WEYMERSKIRCH (LSAP) comme membre des commissions Mobilité, Développement urbain et Intégration.

8. Remplacement d'un membre auprès du SICEC

Geoffrey THIERIE (LSAP) a prêté serment le 18 mai 2022 en qualité de conseiller communal de la commune de Contern. Proposition a été faite de le nommer délégué SICEC de la commune de Contern (Syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un crématoire) pour reprendre ainsi le poste vacant de Patrick WEYMERSKIRCH (LSAP).

Le conseil communal décide à neuf voix pour et deux abstentions (Jean-Jacques ARRENSDORFF de Déi Gréng, Laurence WOLTER de Déi Gréng) d'approuver le remplacement d'un membre auprès du SICEC.

9. Approbation d'un acte – Cession gratuite à Contern

Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV), madame la bourgmestre, évoque la cession gratuite à l'administration communale de Contern d'une parcelle sise rue des Sports à Contern et appartenant à Monsieur Gerhard Kubisch et à son épouse Madame Ingrid Helga Brinkman.

La reprise est motivée par l'intérêt public car il s'agit d'un droit de passage et le terrain cédé est destiné à être intégré dans le réseau routier.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver cet acte de cession gratuite à Contern.

10. Approbation d'un acte – Échange de terrains à Oetrange

Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV), madame la bourgmestre, évoque l'échange de plusieurs terrains situés « Op Horbett » à Oetrange entre Monsieur Nico Fernand Biever et l'administration communale de Contern.

L'échange est motivé par l'intérêt public car les terrains cédés sont destinés à être intégrés dans le réseau routier.

Le conseil communal décide à neuf voix pour et deux abstentions (Jean-Jacques ARRENSDORFF de Déi Gréng, Laurence WOLTER de Déi Gréng) d'approuver l'acte d'échange de terrains à Oetrange.

11. Approbation d'un bail – An Henkes

Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV), madame la bourgmestre, salue la réunion constructive et informative du collège échevinal et des associations concernant le centre culturel « An Henkes » qui sera prochainement loué à un restaurateur. Comme la réouverture du restaurant local « Conter Stuff » prendra encore près de trois ans, « An Henkes » est une bonne solution transitoire. Le 8 juin, l'architecte sera en mesure de présenter des plans et propositions plus précis pour ce projet.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) concède qu'un tel établissement manque à Contern. Il émet toutefois quelques réserves car le centre culturel « An Henkes » n'a pas été conçu pour cette finalité. Il se renseigne sur les possibilités de parking, les conditions de location et la possibilité de louer une salle pour les associations ou les fêtes privées. Il craint également des frais supplémentaires pour la commune.

Le collège échevinal est en mesure de le rassurer. Le site de l'ancienne école servait de parking pour le centre culturel et restera disponible pour ce nouveau projet. Le nouveau locataire prendra en charge

les frais courants, la transformation et les charges et versera un loyer raisonnable à la commune. Les associations auront naturellement toujours la possibilité de louer une salle du centre culturel. Cette possibilité soutenue par le collège échevinal a été fixée en amont avec le restaurateur. La commune propose en outre quatre autres centres culturels pour les associations.

Fernand SCHILTZ (LSAP), échevin, souligne l'importance d'un lieu de rencontre local pour les échanges sociaux. Le nouveau restaurant enrichira la vie du village et la communauté.

Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), conseiller communal, exprime des doutes sur la durée du bail. Il est réticent à louer un bâtiment public fraîchement rénové à un restaurateur privé. Comme le projet fait l'objet de critiques de la part de certains citoyens et participants à la séance, le parti « Déi Gréng » souhaite s'abstenir lors de ce vote. Eric EIFES (DP), conseiller communal, approuve : les représentants du DP souhaitent aussi s'abstenir.

Tom JUNGBLUT (CSV), échevin, remercie les participants pour cette discussion objective.

Le conseil communal décide à sept voix pour et quatre abstentions (Jean-Jacques ARRENSDORFF de Déi Gréng, Laurence WOLTER de Déi Gréng, Eric EIFES du DP, Dali ZHU du DP) d'approuver le bail « An Henkes ».

12. État des restants 2021

Tom JUNGBLUT (CSV), échevin des finances, explique que l'état des restants comporte quelques débiteurs introuvables et plusieurs sociétés déclarées en faillite.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'état des restants 2021.

13. Crédits supplémentaires

Tom JUNGBLUT (CSV), échevin, évoque brièvement l'aménagement d'un Kiss & Go sur le campus scolaire « Um Ewent », la réfection de l'arrêt de bus sur le campus scolaire « Um Ewent » et l'installation d'un casse-vitesse à la rue de Syren (CR226) à l'entrée du campus scolaire « Um Ewent ». Les moyens inscrits au budget 2022 pour ces trois projets sont insuffisants. Des moyens supplémentaires devront être débloqués.

De plus, les coûts de l'étude relative à la renaturation de la Syre dépassent considérablement les prévisions. Ici aussi, les moyens inscrits au budget 2022 s'avèrent insuffisants.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les crédits supplémentaires pour ces quatre projets.

14. Subside extraordinaire – AB Contern

Le club AB Contern a demandé une avance du subside pour 2022. Il a besoin de cette avance pour combler ses finances jusqu'à la saison prochaine. 30 000 € seront déduits de l'enveloppe finale du subside 2022 et la différence sera versée au club AB Contern.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le subside extraordinaire pour AB Contern.

15. Confirmation de modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – Modifications à durée déterminée

Il s'agit de modifications provisoires du règlement de circulation de Moutfort en raison de travaux d'égouttage au carrefour de la rue de Medingen et de la rue Gappenhiehl. Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer les modifications provisoires du règlement de circulation de la commune de Contern.

16. Approbation de recettes

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les recettes à hauteur de 193 673,61 € pour l'année 2021 et de 1 743 099,15 € pour l'année 2022.

17. Informations et questions des conseillers communaux

Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV), madame la bourgmestre, informe sur la situation actuelle du centre culturel de Moutfort. Le centre sera à nouveau à la disposition des associations et des citoyens de la commune à partir du 1^{er} juin 2022. Dès le 1^{er} juillet 2022, le hall sportif de Contern sera également à nouveau disponible. Les réfugiés et le centre de collecte vont déménager.

Le premier coup de pioche du projet de construction PAP Contern Sud et l'inauguration des nouvelles tribunes du club de gymnastique Aurore auront lieu le 31 mai. Une réunion de travail concernant le restaurant « Conter Stuff » est programmée le 8 juin 2022. La Journée du mérite sportif et la Nuit du sport se tiendront le 11 juin.

Dali ZHU (DP), conseiller communal, aborde la problématique des places dans les crèches pour les enfants de la commune. La crèche « Spillkëscht » est apparemment complètement saturée. Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV), madame la bourgmestre, signale que les communes voisines ont déjà été exclues de cette crèche pour libérer plus de places pour les enfants de la commune. Elle n'a pas eu vent d'une saturation complète de la crèche mais souhaite en discuter avec les responsables.